OPERATION
TRANQUILLITE – SENIORS

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Brigade de gendarmerie de : ----------

Commune concernée : ----------

DEMANDEUR

NOM : ---------- Prénom : ----------

DATE DE NAISSANCE : ----------

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)

Etage : ---------- | N° de Porte : ---------- | **DIGICODE** : ----------

Code Postal : ---------- Commune : ----------

COORDONNEES

TELEPHONE (S) : ---------- MAIL : ----------

AUTRES PRECISIONS : conjoint (e), coordonnées de tiers de confiance (voisins, aide à domicile, famille, proches à contacter...), autres...

En outre :

- Je souhaite bénéficier des dispositions du plan-senior : OUI ☐ NON ☐
- N'étant pas en capacité de me déplacer, je sollicite un contact avec la gendarmerie : OUI ☐ NON ☐

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement d'informations nominatives. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ayant enregistré votre demande.

Date : ---------- **Signature du demandeur :**

OPERATION
TRANQUILLITE – SENIORS

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le **17** ou le **112**. Un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie de : ----------

- au numéro de téléphone suivant : ----------
- à l'adresse électronique suivante : ----------

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité séniors, en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebaîlleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :
  - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
  - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...) ;
  - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...) ;
- Pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé ;
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet, ou lorsque vous allez percevoir votre pension.